

**Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique et le Ramassage Scolaire
de Saint-Piat, Mévoisins, Chartainvilliers et Soulaire**

Place Marcel Binet à SAINT-PIAT
Adresse du bureau : Place René Quantin 28130 – Saint Piat
Tél : 02.37.32.48.61 / e-mail : sirp.stpiat@wanadoo.fr
**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique et le Ramassage Scolaire de Saint-Piat, Chartainvilliers, Mévoisins, Soulaire, légalement convoqué en date du 17 septembre 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de l'école des Carnutes à Chartainvilliers le 23 septembre 2020 à 20h30, sous la Présidence de Monsieur FREBOURG, Président.

Etaient présents :

SAINT-PIAT : Mme GRANDJEAN, Mrs. BLANCHET et LARDEAU
MEVOISINS : Mmes GRÖNBORG, GRISON, HUNAUT et PILON
CHARTAINVILLIERS : Mme BENOIST, Mrs. TANTY et BAËTÉ,
SOULAIRES : Mrs. FRÉBOURG, MOLET, Mme LE GOHIC
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme DE SOUSA à Mme GRANDJEAN
M. BOUTIN à M. TANTY
M. COSSÉ à Mme LE GOHIC

Absents excusés : Mme DE SOUSA pour Saint-Piat
M. BOUTIN pour Chartainvilliers
M. COSSÉ pour Soulaire

Présents : 13/16 Votants : 16 /16

M. BAËTÉ a été élu Secrétaire de séance.

- - - - -

Date de convocation :
17 septembre 2020

I **DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mr Baëté est élu Secrétaire de séance.

II **PRÉSENTATION DES POUVOIRS :**

- Mme DE SOUSA à Mme GRANDJEAN
- M. BOUTIN à M. TANTY
- M. COSSÉ à Mme LE GOHIC

III **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 SEPTEMBRE 2020 :**

M. le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'ils ont des remarques concernant le compte rendu du 9 septembre 2020 : aucune remarque n'est formulée.

M. le Président demande aux membres du Conseil Syndical de passer au vote. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

IV **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT : DSIL 2020 :**

Délibération n° 2020-09-04 :

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Syndical le projet de remise aux normes des équipements sanitaires à l'école élémentaire de Saint-Piat.

Ainsi, 2 entreprises ont été sollicitées pour ces travaux qui seront exécutés durant les vacances de la Toussaint :

- Entreprise Confortec pour un montant de 3 966 € HT soit 4 759.20 € TTC
- Entreprise Robillard pour un montant de 3 686.37 € HT soit 4 352.84 € TTC

Sur le devis de l'entreprise Confortec, seule la remise aux normes des urinoirs est prévue. Par contre, sur le devis de l'entreprise Robillard, les toilettes garçons et filles « à la turque » seront remplacés par des toilettes « normaux ».

Le Conseil Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander à l'Etat une subvention, au titre de la DSIL 2020, pour la remise aux normes des équipements sanitaires à l'école élémentaire de Saint-Piat. Aucun taux n'étant fixé, cette demande sera établie avec un taux de 50 %
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

V VALIDATION DE DEVIS : BROYEUR DE FEUILLES, PANNEAUPOCKET ET RÉFECTION DES SANITAIRES A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE SAINT-PIAT :

- *Délibération n° 2020-09-05 : Validation du devis des sanitaires*

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Syndical le projet de remise aux normes des équipements sanitaires à l'école élémentaire de Saint-Piat.

En effet, le tuyau d'évacuation des urinoirs est écrasé : les réparations impliquent de casser l'ensemble des urinoirs puisqu'ils vont jusqu'au sol. L'idée est donc d'en profiter pour remplacer ces urinoirs par des urinoirs suspendus. A cela, se rajoute le projet de remplacer les toilettes « à la turque » par des toilettes « normaux » côté filles et côté garçons.

Ainsi, 2 entreprises ont été sollicitées pour ces travaux qui seront exécutés durant les vacances de la Toussaint :

- Entreprise Confortec pour un montant de 3 966 € HT soit 4 759.20 € TTC
- Entreprise Robillard pour un montant de 3 686.37 € HT soit 4 352.84 € TTC

Sur le devis de l'entreprise Confortec, seule la remise aux normes des urinoirs est prévue. Par contre, sur le devis de l'entreprise Robillard, les toilettes garçons et filles seront en plus remis intégralement aux normes.

Le Conseil Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de remplacer les urinoirs actuels par des urinoirs suspendus, et de remplacer les toilettes « à la turque » par des toilettes « normaux » côté filles et côté garçons
- De retenir le devis de la société Robillard pour un montant de 3 686.37 € HT soit 4 352.84 € TTC
- Dit que les crédits nécessaires à ces travaux sont prévus au BP 2020, au CH. 21 et à l'Art. 2188 « autres immobilisations corporelles »
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ces travaux seront effectués durant les vacances de la Toussaint.

- *Broyeur de feuilles :*

Monsieur le Président souhaiterait investir dans un broyeur de feuilles. Aujourd'hui, soit notre agent va à la déchetterie soit dans les bois pour se débarrasser du bois et des végétaux. En allant à la déchetterie, le syndicat paye au cubage jeté (pas de frais pour les communes! : seule condition, elles ne doivent pas dépasser un certain tonnage à l'année). Madame GRONBORG propose de se renseigner auprès de la CCPEIDF pour connaître les règles qui différencient les communes des syndicats.

Différents devis ont été demandés à la société Guillermo :

- Pour les besoins personnels du syndicat : il faut compter 1 545 € HT soit 1 854 € TTC
- Sur le principe d'une mutualisation avec les 4 communes : 3 150 € HT soit 3 780 € TTC
- Pour un matériel avec attache remorque : 14 990 € HT soit 17 988 € TTC

Madame GRONBORG propose de reporter ce point au prochain conseil ce qui est approuvé : il sera transmis aux 4 communes les 3 devis pour étude.

- *Panneaupocket :*

Monsieur le Président explique que Panneaupocket est une application en ligne qui permet de transmettre aux abonnés des informations sous la forme d'un panneau publicitaire. Pour les communes, le coût est de 130 € annuellement. Pour le syndicat, il sera de 0 €, 2 communes du syndicat (bientôt 3) y ont déjà adhéré. Après discussion, le syndicat adhérera à cette application. Des prospectus seront transmis aux habitants par la société Panneaupocket afin de les informer de la mise en place de cette nouvelle application d'information, charge à eux de télécharger l'application s'ils le souhaitent.

VI DÉCISION MODIFICATIVE (DM) SUR LE BP 2020 : REPRISE DE LA PROVISION DE 6 161.06 € :

- *Délibération n° 2020-09-06 : DM n°1 reprise de la provision :*

M. Tanty, vice-président en charge des finances, informe les nouveaux élus qu'une délibération (DB 2020-01-05) avait été prise par l'ancien conseil syndical afin d'inscrire budgétairement la reprise de provisions de 6 161.06 €.

Cette somme provient de la rectification de l'excédent d'investissement de la régie de transports du syndicat, suite à sa dissolution (elle a été englobée dans la comptabilité du syndicat).

Cependant, suite à une erreur dans les modalités de reprise de cette provision faite par la Perception de Maintenon, il convient donc de procéder à des décisions modificatives.

La 1^{ère} DM, nécessaire puisqu'il n'y a aucune somme budgétairement affectée aux comptes mentionnés par la Perception, consiste en la reprise proprement dite de cette provision par les écritures suivantes :

- En fonctionnement : + 6 161.06 € au compte 7815 (CH. 042)
- En investissement : + 6 161.06 € au compte 1582 (CH. 040)

Le Conseil Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la DM n°1 telle que précédemment mentionnée
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces afférentes à ce dossier
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions budgétaires afin de récupérer cette provision avant la fin de l'année 2020.

- *Délibération n° 2020-09-06 : DM n°2 rééquilibre des sections :*

Cette 2^{ème} DM est nécessaire pour rééquilibrer le budget en fonctionnement et en investissement, suite à la reprise de la provision de 6 161.06 €, et se présente comme suit :

- En fonctionnement : - 6 161.06 € au compte 7472
- En investissement : - 6 161.06 € au compte 2031

Le Conseil Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la DM n°2 telle que précédemment mentionnée
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces afférentes à ce dossier
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions budgétaires afin de récupérer cette provision avant la fin de l'année 2020.

VII CHOIX DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS :

Après discussion, la répartition définitive des membres aux différentes commissions se présente comme suit :

Commissions	Commune du délégué	Nom / prénom du délégué
Finances	Saint-Piat	Amélie DE SOUSA
	Mévoisins	Ann GRONBORG et Sophie HUNAULT
	Chartainvilliers	Fabrice TANTY
	Soulaire	Marc MOLET et Vincent FREBOURG
Fêtes et cérémonies	Saint-Piat	Amélie DE SOUSA, Michaël BLANCHET et Christophe LARDEAU
	Mévoisins	Gwendoline GRISON et Eloïse PILON
	Chartainvilliers	Didier BAETÉ
	Soulaire	Vincent FREBOURG
Transport scolaire	Saint-Piat	Amélie DE SOUSA, Sophie GRANDJEAN et Christophe LARDEAU
	Mévoisins	Gwendoline GRISON
	Chartainvilliers	Didier BAETÉ
	Soulaire	Vincent COSSE et Vincent FREBOURG
Travaux et appels d'offres	Saint-Piat	Amélie DE SOUSA, Michaël BLANCHET et Christophe LARDEAU
	Mévoisins	Eloïse PILON et Sophie HUNAULT
	Chartainvilliers	Alain BOUTIN
	Soulaire	Marc MOLET et Vincent FREBOURG
Refonte des statuts	Saint-Piat	Amélie DE SOUSA et Sophie GRANDJEAN et Michaël BLANCHET
	Mévoisins	Ann GRONBORG
	Chartainvilliers	Danielle BENOIST et Alain BOUTIN
	Soulaire	Marc MOLET et Vincent FREBOURG

VIII DÉLÉGATION DE SIGNATURES :

M. le Président rend compte de sa réunion avec ses 3 vice-présidents qui s'est tenue vendredi dernier. Ainsi :

- Fabrice Tanty conserve les finances
- Sophie Hunault prend en charge le personnel : elle a d'ailleurs effectué lundi le remplacement d'une agente malade
- Christophe Lardeau prend en charge les travaux

M. le Président donne délégation de signatures aux 3 vice-présidents.

IX INVESTISSEMENT DE PETITES FOURNITURES (- DE 1 000 € HT) : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT :

Délibération n° 2020-09-07 :

Le conseil syndical,

- Considérant les articles L 5211-2 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au conseil syndical de déléguer certaines de ses compétences au Président pour la durée de son mandat
- Considérant que le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision et d'éviter de convoquer le conseil syndical sur chaque demande

Il est donc décidé, après en avoir délibéré, que le conseil syndical, à l'unanimité :

- Donne délégation de compétences au Président qui pourra passer toute commande d'un montant maximum de 1 000 € HT
- Autorise l'inscription de ces dépenses en investissement sur la base de crédits ouverts au CH. 21 pour toute la durée du mandat

X QUESTIONS DIVERSES :

- *Délibération n° 2020-09-08 :*

Monsieur le Président rappelle la nécessité de désigner un élu comme délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Il propose madame Sophie Hunault, vice-présidente en charge du personnel.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil syndical, approuve la désignation de madame Sophie Hunault comme délégué élu au CNAS, pour toute la durée de son mandat.

* **Départ à la retraite du chauffeur de car** : la retraite pour invalidité de notre chauffeur de car vient enfin d'être acceptée à partir du 11 mars dernier. Le syndicat n'a pas le droit de réclamer à l'agent les payes versées depuis cette date.

* **Bancs à l'école de Chartainvilliers** : avec le confinement, le projet du conseil des élèves d'installer des bancs à l'école des carnutes à Chartainvilliers a été arrêté. A voir avec les enseignants de Chartainvilliers pour finaliser, avec les enfants, ce projet. Pour rappel, le syndicat a obtenu une subvention de 60 % (30 % DETR et 30 % FDI).

* **effectifs scolaires 2020/2021** : M. le Président précise qu'avec le nouveau lotissement de Dionval à Saint-Piat, une douzaine de nouveaux inscrits sont attendus d'ici la fin 2020. Il rappelle que le calcul de la participation des communes est basée sur l'effectif scolaire de chaque commune, arrêté au jour de la rentrée.

Ainsi, pour 2021, maintenons-nous ce calcul ou arrêtons-nous les effectifs aux vacances de Noël ? après discussion, il est décidé de maintenir le calcul de la participation avec les effectifs du jour de la rentrée scolaire.

Le directeur de l'école a transmis au syndicat les effectifs : nous contrôlons afin d'être d'accord puis transmettrons pour validation aux 4 communes. Ce point sera donc voté au prochain conseil.

* **Car scolaire du syndicat** : Depuis maintenant plus d'un an, notre car ne roule plus. Il a des frais (entretien, passage aux mines, assurance) mais à ce jour, on ne sait pas si la Région nous le subventionne encore. Que fait-on ? On vend le car ? on embauche ?

L'idée serait évidemment de recruter un chauffeur pour le transport scolaire mais également pour toutes les sorties scolaires : il faudrait un contrat de 11h00. Il y a aussi la possibilité de reprendre un circuit du collège, ce qui augmenterait le nombre d'heures. Le SIRP pourrait également créer un poste à temps plein et donner d'autres missions à cet agent (= un agent polyvalent) : l'idée pourrait être de mutualiser l'emploi du temps (hors temps de transport) de cet agent entre les 4 communes du syndicat.

Attention, M. Molet précise qu'il faut pérenniser le car avec un agent pour 20 ans.

Mme Grönborg souhaite avoir des données chiffrées.

Si on vend le car, le syndicat a encore un emprunt dessus! : se renseigner sur la valeur vénale du car.

Une étude plus approfondie va être faite et ce point sera revu au prochain conseil.

* **Bureau du service de l'eau et de l'assainissement** : Mme Grönborg signale que le service de l'eau et de l'assainissement, dont les bureaux sont conjoints avec le SIRP, va déménager courant novembre. Une facture émise par le SIE de Saint-Piat, Mévoisins (remboursement des frais d'utilisation des locaux) reste toujours en instance : Mme Grönborg va faire annuler cette facture.

* **Bureau du SIRP** : M. le Maire de Saint-Piat propose au syndicat scolaire d'emménager au-dessus de la mairie, dans l'ancien appartement, devenu inoccupé. Une visite prochaine de ce local est prévue.

* **Plan de continuité** : M. Hénault précise qu'un plan de continuité, en cas de reconfinement ou d'accueil partiel si le protocole sanitaire devait être durci, est en cours d'élaboration. Dans l'hypothèse où le virus devient plus actif, un protocole plus strict sera mis en place comme au 11 mai dernier : les enfants seraient accueillis par demi-groupe 2 jours par semaine. Il doit être finalisé d'ici les vacances de la Toussaint. Il sera voté lors du 1^{er} conseil d'école prévu le mardi 3 novembre.

* **Ouverture d'une classe ?** : Monsieur Blanchet s'interroge sur la possibilité d'ouverture d'une classe. En effet, d'ici la fin de l'année, une douzaine d'enfants doit arriver sur sa commune. Monsieur Hénault précise que si les effectifs ne sont pas supérieurs à 270 élèves, il n'y aura pas d'ouverture. Avec ces 12 élèves, nous serions seulement à 258 élèves ! la nouvelle carte scolaire s'établit courant janvier pour une ouverture en septembre.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h30.

Le Président
Vincent FRÉBOURG.

Le Secrétaire,
Didier BAETÉ.

Les membres du conseil.